

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2021

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BOUR Jean Marie et BERG Florent adjoints, BENNARA Alain, KOLOPP Frédéric, MISCHLER Sébastien, NEUROHR Loïc, SINTEFF Jacky et WALTER Denis

Membre absent excusé : BERG Pierre Gabriel pouvoir donner à BENNARA Alain.

---

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 19 juillet 2021 avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

## Compte –rendu de la séance

### RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ERCKARTSWILLER A LA PAROISSE DE WEINBOURG AINSI QUE MODIFICATION DES RESSORTS DES CONSISTOIRES DE LA PETITE PIERRE ET D'INGWILLER ET DES INSPECTIONS DE LA PETITE PIERRE ET DE BOUXWILLER – CHANGEMENT DE NOM DE L'INSPECTION DE LA PETITE PIERRE EN INSPECTION ALSACE BOSSUE - MOSELLE

N° 57506-2021-03/01

#### **Rapport du maire :**

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg — Erckartswiller - Sparsbach ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

#### **Délibération :**

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un **avis favorable** au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

### COMMISSION APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

N° 57506-2021-03/02

Le conseil municipal,

Vu les articles L.1414-2 et L1411-5 du CGCT

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

#### **Membres titulaires**

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

.../...

**Proclame** élus les membres titulaires suivants :

A : BOUR Jean-Marie

B : BERG Florent

C : SINTEFF Jacky

**Membres suppléants :**

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

**Proclame** élus les membres suppléants suivants :

A: KOLOPP Frédéric

B: BENNARA Alain

C: MISCHLER Sébastien

### **CREATION ATELIER MUNICIPAL**

N° 57506-2021-03/03

Le maire informe le conseil municipal que le bâtiment sis au 7 rue Principale sert de dépôt de 2 anciennes Pompes à eau des Pompiers et le stockage de matériels divers (Association des sapeurs-pompiers). Le corps des sapeurs-pompiers ayant été dissous en juin 2018, le bâtiment peut donc être reconverti en atelier municipal.

Le maire propose donc au conseil municipal le projet de création d'un atelier municipal, servant à stocker et déposer le matériel municipal, pour les nécessités de l'entretien régulier des machines et ustensiles de la commune.

Un courrier sera envoyé au président de l'amicale des sapeurs-pompiers pour vider ce bâtiment.

Dès la création de l'atelier municipal, un responsable (un conseil municipal) sera nommé pour la bonne gestion.

Voté et adopté à l'unanimité.

### **DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 57506-2021-03/04

Le maire informe le conseil municipal de la démission du conseiller M. SCHMELZER Emmanuel à compter du 11 juin 2021.

Le maire après avoir lu la lettre de démission, ne peut y opposer son refus.

### **ASSOCIATION FONCIERE**

N° 57506-2021-03/05

Vu la délibération de dissolution de l'Association Foncière de Niederstinzeln en date du 2 avril 2007,  
Vu la délibération du conseil municipal de Niederstinzeln en date du 5 avril 2007, acceptant de prendre les biens de l'association foncière à sa charge,

Vu l'arrêté préfectoral n°51/2007, qui accepte la dissolution de l'association foncière de Niederstinzeln,  
Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne l'autorisation à Monsieur le Maire, Patrick SINTEFF a signé toutes décisions concernant les biens inscrits au nom de l'association foncière de Niederstinzeln.

Texte adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 21 heures

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 29/07/2021

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 29/07/2021

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, le 29/07/2021

Le Maire :

Patrick SINTEFF